

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_058

Membres en exercice : 25
Conseillers présents à la séance :
Pouvoirs : 2
Absents :
Date de publication : 20 septembre 2024

Le 19 septembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 12 septembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, Mme SEUVRE, Mme GRUET,
Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. TIRARD, M. BILLET,
Mme ÉTIENNE, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE,
M. GORNEAU, M.LECOMPTE, M.DELECOLLE,
Mme GROENTZINGER,

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir
à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à Mme
DELOT, M. PERREIRA-GONCALVES pouvoir à Mme
COUDERT, M. PARIGOT pouvoir à Mme SCHWENTER,
Mme WILLEMS pouvoir à Mme SEUVRE

ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme DELOT et Mme WILLEMS ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE D'ÉVOLUTION DU
COLLÈGE MARCEL AYMÉ PAR L'ESF**

Visa :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Exposé des motifs :

Dans le cadre de leurs activités, les sections gymnastique artistique et athlétisme de l'ESF occupent la salle d'évolution du collège Marcel Aymé à raison de 10h30 /semaine pour la gymnastique et de 2h/ semaine pour l'athlétisme.

Le coût horaire d'occupation est défini comme suit par le collège : 7.00 € / heure

Contenu de la proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation et à financer l'occupation de la salle d'évolution du collège.

Complément d'information :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation de la salle d'évolution par l'ESF pour l'année scolaire 2024-2025.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 20 septembre 2024
Le Maire, Yves DELOT,

